



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2017-09005

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

CHRU de Tours

37-2017-05-15-006 - Décision de nomination de Mme Binau - préposé d'établissement -
CHRU de Tours (1 page) Page 3

37-2017-05-15-007 - Décision de nomination de Mme Guenault - préposé d'établissement -
CHRU de Tours (1 page) Page 5

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-09-11-001 - Arrêté donnant délégation de signature à Mme Marie-Noëlle
FLOSSE, chef du bureau de l'immigration (2 pages) Page 7

37-2017-09-08-003 - DDCS : arrêté donnant délégation de signature à M. Xavier
GABILLAUD, directeur départemental de la cohésion sociale (8 pages) Page 10

37-2017-09-08-002 - DDCS : décision de subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire (1 page) Page 19

37-2017-09-08-001 - DDCS : décision donnant délégation de signature aux agents de la
direction départementale de la cohésion sociale (article 44-I du décret n° 2004-374 du 29
avril modifié) (2 pages) Page 21

37-2017-09-01-010 - DDFIP : arrêté portant délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal du SIE de Chinon (2 pages) Page 24

37-2017-09-01-011 - DDFIP : arrêté portant délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal du SIP-SIE de Loches (2 pages) Page 27

CHRU de Tours

37-2017-05-15-006

Décision de nomination de Mme Binau - préposé
d'établissement - CHRU de Tours

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS
DIRECTION GENERALE

DECISION portant désignation en tant que préposé d'établissement

Références : DG/2017-029

La Directrice Générale,

VU la loi n° 2007- 308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs,

VU le décret de Monsieur le Président de la République en date du 6 janvier 2014 nommant Madame Marie-Noëlle GÉRAIN-BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2013 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ou des délégués aux prestations familiales,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : Depuis le 25 octobre 2010, Madame Sophia Binau, adjoint administratif, est affectée au secteur « protection des majeurs » du pôle psychiatrie-addictologie du CHRU de Tours.

ARTICLE 2 : A ce titre, Madame Sophia Binau peut être désignée par le juge des tutelles, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il pourra être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice, conformément aux dispositions de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007.

ARTICLE 3 : Madame Sophia Binau assure également, parallèlement à ses missions au titre de sa fonction de préposé mandataire judiciaire à la protection des majeurs, la transmission conforme des déclarations aux fins de sauvegarde de justice médicale et le suivi de leur renouvellement.

ARTICLE 4 : La présente décision annule et remplace la décision du 7 juin 2016. Elle sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, à Monsieur le juge des tutelles et publiée au registre des actes administratifs de la préfecture.

Tours, le 15 mai 2017

La Directrice Générale,

Signé : Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

CHRU de Tours

37-2017-05-15-007

Décision de nomination de Mme Guenault - préposé
d'établissement - CHRU de Tours

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS
DIRECTION GENERALE

DECISION portant désignation en tant que préposé d'établissement

Références : DG/2017-030

La Directrice Générale,

VU la loi n° 2007- 308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs,

VU le décret de Monsieur le Président de la République en date du 6 janvier 2014 nommant Madame Marie-Noëlle GÉRAIN-BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 mai 2017 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ou des délégués aux prestations familiales,

DÉCIDE

ARTICLE 1ER : Depuis le 1^{er} avril 2016, Madame Elodie GUENAULT, adjoint des cadres hospitaliers, est affectée au secteur « protection des majeurs » du pôle psychiatrie-addictologie du CHRU de Tours.

ARTICLE 2 : A ce titre, Madame Elodie GUENAULT peut être désignée par le juge des tutelles, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il pourra être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice, conformément aux dispositions de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007.

ARTICLE 3 : Madame Elodie GUENAULT assure également, parallèlement à ses missions au titre de sa fonction de préposé mandataire judiciaire à la protection des majeurs, la transmission conforme des déclarations aux fins de sauvegarde de justice médicale et le suivi de leur renouvellement.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, à Monsieur le juge des tutelles et publiée au registre des actes de la préfecture.

Tours, le 15 mai 2017

La Directrice Générale,

Signé : Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-09-11-001

Arrêté donnant délégation de signature à Mme
Marie-Noëlle FLOSSE, chef du bureau de l'immigration

ARRETE donnant délégation de signature à Mme Marie-Noëlle FLOSSE, chef du bureau de l'immigration

Le préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre national du mérite ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret du 10 juin 2015 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet d'Indre-et-Loire ;
Vu la décision préfectorale en date du 14 novembre 2005 nommant Mme Marie-Noëlle FLOSSE, attachée, chef du bureau de l'état civil et des étrangers à compter du 14 novembre 2005 ;
Vu la modification de l'organigramme de la direction de la réglementation et des libertés publiques, validée par le comité technique en date du 2 juillet 2015,
Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment le second alinéa de l'article L.221-1,
Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1er : Délégation est donnée à Mme Marie-Noëlle FLOSSE, attachée principale, chef du bureau de l'immigration, à la direction de la réglementation et des libertés publiques, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de ce bureau, les documents énumérés ci-après :

- actes d'engagement et de liquidation des dépenses
- titres de voyage pour réfugiés ou apatrides,
- laissez-passer
- visas des passeports étrangers,
- titres de séjour délivrés aux ressortissants étrangers,
- autorisations d'exercice d'une profession commerciale, industrielle ou artisanale délivrées en application de l'article L.122-1 du code du commerce,
- récépissés de demandes de titres de séjour,
- autorisations provisoires de séjour,
- demandes d'extraits de casier judiciaire,
- documents de circulation pour enfants mineurs et titres d'identité républicains,
- bordereaux d'envoi et fiches de transmission,
- communiqués pour avis et accusés de réception,
- les correspondances courantes ne comportant pas décision,
- les refus d'échange de permis de conduire étrangers.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Noëlle FLOSSE, la délégation de signature qui lui est consentie aux termes du présent arrêté, sera exercée par Mme Florence CARRÉ, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau de l'immigration.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme FLOSSE et de Mme CARRÉ, la délégation de signature qui leur est consentie aux termes du présent arrêté, sera exercée par :

- Mme Nathalie GANGNEUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- Mme Florence BRAUD, secrétaire administrative de classe normale,
- M. Gabriel BOULET, secrétaire administratif de classe normale.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Marie-Noëlle FLOSSE, de Mme Florence CARRÉ, de Mme Nathalie GANGNEUX, de Mme Florence BRAUD et de M. Gabriel BOULET, délégation de signature est consentie à l'effet de signer les télécopies et bordereaux d'envoi à :

- M. Jean-Luc LEFORT, attaché, chef du bureau de la réglementation et de la citoyenneté, ou son adjoint M. Jean-Marc FRAIGNEAU secrétaire administratif de classe exceptionnelle,
- Mme Dominique KLEIN, attachée principale, chef du bureau de la circulation ou son adjointe Mme Agnès CHEVRIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,

Article 5: Délégation de signature est consentie à :

- Mme Eveline GRANRY, adjointe administrative principale de 2ème classe,
- Mme Véronique MENAGER, adjointe administrative principale de 2ème classe,
- Mme Martine GILBERT, adjointe administrative principale de 1ère classe,

- Mme Noëlle RIGOLET, adjointe administrative principale de 2ème classe,
 - M. Gilles FAUCHER, adjoint administratif de 1ère classe,
 - Mme Bérandère THIEBAUD, adjointe administrative de 2ème classe.
- à l'effet de signer :
- les récépissés de demande de titre de séjour,
 - les récépissés délivrés aux demandeurs d'asile,
 - les autorisations provisoires de séjour délivrées, après avis du médecin de l'ARS.

Article 6 : Délégation de signature est consentie à :

- Mme Elodie BOISLEVE, secrétaire administrative de classe normale,
 - Mme Sylvie TESTARD, secrétaire administratif de classe normale,
- à l'effet de signer :
- les autorisations provisoires de séjour, récépissés et convocations délivrés aux étrangers demandeurs d'asile.

Article 7 : Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication

Article 8 : Le secrétaire général, la directrice de la réglementation et des libertés publiques et le chef du bureau de l'immigration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à TOURS, le 11 septembre 2017

Le Préfet,

Louis LE FRANC

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-09-08-003

DDCS : arrêté donnant délégation de signature à M. Xavier
GABILLAUD, directeur départemental de la cohésion
sociale

Direction départementale de la cohésion sociale

ARRÊTÉ DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR XAVIER GABILLAUD DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE LA COHESION SOCIALE

Le Préfet d'Indre et Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles, et notamment le 2° du I de son article 2 et son article 4 ;

Vu le décret du 10 juin 2015 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de Préfet d'Indre et Loire ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 5 novembre 2015 nommant M. Xavier GABILLAUD, directeur départemental de la cohésion sociale d'Indre et Loire ;

Vu l'arrêté interministériel du 31 mars 2011, modifié par l'arrêté du 1er juillet 2013, portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles, et notamment son article 2 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre et Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. Délégation de signature est donnée à M. Xavier GABILLAUD directeur départemental de la cohésion sociale d'Indre et Loire, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les décisions, y compris les décisions de refus et celles prises à l'issue d'un recours administratif facultatif ou obligatoire, et documents précisés dans les chapitres du présent arrêté.

Article 2. Le présent arrêté comprend quinze chapitres, détaillant par domaine de compétence la nature des décisions juridiques afférentes :

- Chapitre I : administration générale
- Chapitre II : protection de l'enfance
- Chapitre III : aide sociale
- Chapitre IV : handicap
- Chapitre V : comité médical et commission de réforme
- Chapitre VI : autres actions sociales
- Chapitre VII : hébergement logement
- Chapitre VIII : établissements et services sociaux
- Chapitre IX : accueil collectif de mineurs
- Chapitre X : jeunesse, éducation populaire et service civique
- Chapitre XI : vie associative
- Chapitre XII : activités physiques et sportives
- Chapitre XIII : équipement sportif et socio-éducatif
- Chapitre XIV : conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative
- Chapitre XV : droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes

Article 3. Sous réserve des dispositions contraires expressément prévues dans les chapitres du présent arrêté, sont exclus de la présente délégation :

- les rapports et lettres adressés aux ministres, aux parlementaires et conseillers départementaux ;
- les lettres et mémoires contentieux produits devant les juridictions administratives à l'exception de ceux relatifs à l'aide personnalisée au logement ;
- les décisions d'abrogation ou de retrait de décisions administratives, autres que celles prises suite à un recours gracieux ;

- les décisions prises sur les demandes indemnitaires préalables ;
- les agréments à titre individuel des Délégués aux Prestations Familiales (article L.474-4 du CASF) ;
- les décisions d'attribution de NBI au titre de la politique de la ville ;

Article 4. En sa qualité de directeur départemental de la cohésion sociale d'Indre et Loire, M. Xavier GABILLAUD peut, dans les conditions prévues par le I de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 susvisé, donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

Article 5. Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 6. Le secrétaire général de la préfecture d'Indre et Loire et le directeur départemental de la cohésion sociale d'Indre et Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre et Loire.

Fait à TOURS, le 8 septembre 2017
Louis LE FRANC

CHAPITRE I – ADMINISTRATION GENERALE

Décisions et documents	Référence du texte d'application
A/ GESTION COURANTE	
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Notes de service	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Actes de gestion liés au fonctionnement des locaux et biens affectés à la DDCS	
Décisions de communication ou de refus de communication des documents administratifs ou d'informations relative à l'environnement. Une copie des décisions de refus de communication sera adressée pour information à la personne responsable de l'accès aux documents administratifs désignée par le préfet en application de l'article R.330-2 du code des relations entre le public et l'administration	Titre Ier du livre III du code des relations entre le public et l'administration Articles L.124-1 et suivants du code de l'environnement)
Courriers invitant toute personne à produire des observations au titre de la procédure contradictoire	Article L.121-1 du code des relations entre le public et l'administration ou toute autre disposition législative ou réglementaire particulière
Accusés de réception des demandes	Articles L.112-3 et suivants du code des relations entre l'administration et le public ou toute autre disposition législatives ou réglementaires particulière
Octroi des ordres de mission autorisant les agents à se rendre hors du département pour l'exercice de leurs fonctions Octroi des autorisations d'utilisation des véhicules personnels	Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié
B/ GESTION DU PERSONNEL	
Décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires affectés à la DDCS Les décisions ayant une incidence financière et notamment celles relatives à l'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel qui entraînent une augmentation de la quotité de travail ainsi que celles relatives au retour à l'exercice de fonctions à temps plein sont soumises : - à mon avis pour les personnels appartenant à un corps du Ministère de l'Intérieur (BOP 307) - à l'avis du directeur régional ou des ministères concernés pour les autres personnels	Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat Articles 1 ^{er} , 1-1 et 1-2 de l'arrêté interministériel du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents exerçant en DDI Décrets portant déconcentration et arrêtés portant délégation de pouvoirs aux préfets de département pris pour leur application

CHAPITRE II – PROTECTION DE L'ENFANCE

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Exercice de la tutelle des pupilles de l'Etat et tous les actes qui en découlent	Chapitre IV et section I du chapitre V du titre II du livre II des parties législatives et réglementaires du Code de l'Action Sociale et des Familles
Surveillance et protection des mineurs placés hors du domicile parental	Chapitre VII du titre II du livre II du CASF

CHAPITRE III – AIDE SOCIALE

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Inscriptions et radiations hypothécaires pour les formes d'aide sociale qui sont à la charge de l'Etat	Article L.132-9 du CASF
Recours devant l'autorité judiciaire, en cas de carence du bénéficiaire, à l'encontre des tiers débiteurs d'aliments pour les formes d'aide sociale qui sont à la charge de l'Etat	Article L.132-7 du CASF
Autorisations de poursuite données à M. le DDFIP	Instruction ministérielle du 15 mai 1981
Admissions d'urgence à l'aide sociale pour les frais de séjour en Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale	Article R.345-4 du CASF

CHAPITRE IV – HANDICAP

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Décisions d'attribution ou de refus de cartes de stationnement pour les personnes handicapées sur demande individuelle	Article R.241-17 du CASF
Décisions d'attribution ou de refus de cartes mobilité-inclusion portant la mention « stationnement pour les personnes handicapées » formulées par les organismes utilisant un véhicule destiné au transport collectif des personnes handicapées	Articles L.241-3 (8ème alinéa du I) et R.241-21 du CASF

CHAPITRE V – COMITE MEDICAL ET COMMISSION DE REFORME

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Gestion du personnel titulaire et vacataire des commissions	
Secrétariat des comités médicaux des fonctions publiques de l'Etat et hospitalière	Décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié Décret n°88-386 du 19 avril 1988 modifié Arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière

CHAPITRE VI – AUTRES ACTIONS SOCIALES

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales : - accusés de réception de la déclaration des préposés - notification de radiation de la liste départementale	Article R.472-2 du CASF Article R.472-7 du CASF

CHAPITRE VII – HEBERGEMENT LOGEMENT

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives : Courriers adressés aux locataires suite à l'avis de la CCAPEX Courriers de transmission des avis de la CCAPEX aux instances décisionnelles	Décret n°2015-1384 du 30 octobre 2015 Article 7-2 de la loi n°90-449 du 31 janvier 1990 modifiée
Procédures d'expulsion locative : Courriers d'information adressés aux locataires Courriers proposant une indemnisation amiable aux bailleurs Convention de règlement amiable conclue entre les parties (accord transactionnel)	Code des procédures civiles d'exécution, notamment son article L.153-1 Instruction du Ministre de l'Intérieur du 22 janvier 2010 définissant les modalités de la transaction amiable
Sont exclus de cette délégation : Les arrêtés attributifs d'indemnisation de l'Etat pour refus d'octroi de la force publique Les arrêtés exerçant le pouvoir de subrogation à l'encontre des locataires	Circulaire du Premier Ministre du 8 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits Circulaire du Ministre de l'Intérieur du 17 octobre 2005
Droit au Logement opposable : Demandes d'avis des maires des communes concernées par le logement d'un demandeur prioritaire Information des personnes auxquelles une proposition de logement a été adressée relative aux dispositifs et structures d'accompagnement social présents dans le département	Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.441-2-3 à L.441-2-3-2 et R.441-13 à R.441-18-5
Sont exclus de cette délégation : Les courriers adressés à un organisme HLM ou un opérateur d'hébergement le désignant pour qu'une proposition de logement ou d'hébergement soit faite à un demandeur reconnu prioritaire par la commission de médiation	
Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) : Animation, organisation, copilotage du PDALPD avec le conseil général Gestion des budgets d'études et d'actions Prise en compte de la cohésion et mixité sociales dans les projets Contingent de logements sociaux réservés à l'Etat : Fiches de réservation DRE Avenants aux conventions de réservation de logements locatifs sociaux au profit de l'Etat	Chapitre Ier de la loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée Décret n°2007-1688 du 29 novembre 2007 modifié relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées Articles R.441-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation Arrêté du 10 mars 2011 modifié relatif aux conventions de réservation de logements par l'Etat

CHAPITRE VIII – ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Actes de contrôle et d'inspection exercés sur ces établissements sous réserve des pouvoirs dévolus au Président du Conseil Départemental	Livre III du code de l'action sociale et des familles

CHAPITRE IX – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Autorisation d'organiser un accueil collectif à caractère éducatif à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs ouverts aux enfants scolarisés de moins de 6 ans	Article L.2324-1 du code de la santé publique
Délivrance de l'accusé de réception suite aux déclarations d'accueils collectifs de mineurs par les organisateurs	Article R.227-2 du CASF
Délivrance du récépissé attestant de la réception de la déclaration préalable des locaux d'hébergement destinés à l'accueil de mineurs	Article R.227-2 du CASF
Opposition à ouverture d'un accueil collectif de mineurs	Article L.227-5 du CASF
Correspondances relatives à la réglementation de la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires des congés professionnels et des loisirs	
Inspections et contrôles de ces accueils	Article L.227-9 du CASF

CHAPITRE X – JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SERVICE CIVIQUE

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Conventions prises en application des conventions cadres relatives à la mise en œuvre des politiques éducatives territoriales	
Décision d'agrément ou de retrait d'agrément en matière de jeunesse et éducation populaire	Décrets n°2002-571 et 572 du 22 avril 2002
Agréments d'engagement du service civique ou de volontariat associatif pour des demandeurs exerçant une activité à l'échelon départemental ou local	Articles R.121-33 à R.121-35 du code du service national
Correspondances relatives au service civique	Bordereaux d'envoi, inspections des structures

CHAPITRE XI – VIE ASSOCIATIVE

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Chartes d'engagements réciproques entre l'Etat, des collectivités territoriales et des associations	Circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015

CHAPITRE XII – ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Délivrance des accusés de réception de déclaration des personnes désirant exercer la profession d'éducateur sportif Délivrance des cartes professionnelles d'éducateur sportif Retrait de la carte professionnelle, de façon temporaire ou permanente, à toute personne ayant fait l'objet d'une des condamnations ou mesures mentionnées à l'article L.212-9 du code du sport	Article R.212-86 du code du sport
Délivrance des attestations de stagiaire	Article R.212-87 du code du sport
Délivrance des accusés de réception de déclaration de libre établissement des ressortissants européens et assimilés Délivrance des cartes professionnelles aux ressortissants européens et assimilés Retrait de la carte professionnelle des ressortissants européens et assimilés, de façon temporaire ou permanente, à toute personne ayant fait l'objet d'une des condamnations ou mesures mentionnées à l'article L.212-9 du code du sport	Article R.212-89 du code du sport
Mise en œuvre de la procédure relative aux ressortissants européens et assimilés ayant formulé une déclaration de libre établissement et présentant une différence substantielle de qualification Décision de délivrer ou refus de délivrer une carte professionnelle pour ces déclarants	Article R.212-90-1 et R.212-90-2 du code du sport
Mise en œuvre de la procédure relative aux ressortissants européens et assimilés ayant formulé une déclaration de libre prestation de service	Article R.212-93 du code du sport
Mises en demeure aux exploitants d'établissements d'activités physiques ou sportives et fixation d'un délai pour mettre fin aux défauts ou manquements constatés	Article R.322-9 du code du sport
Récépissé de déclaration des personnes désirant assurer la surveillance d'un établissement de bain d'accès payant	Article D.322-13 du code du sport
Décision d'autorisation dérogatoire et temporaire à du personnel titulaire du diplôme BNSSA pour assurer la surveillance d'établissements de bains d'accès payant	Article D.322-14 et A.322-11 du code du sport
Autorisation de manifestation publique de boxe	Article R.331-46 du code du sport
Décision d'agrément ou de retrait d'agrément des groupements sportifs	Article R.121-1 et suivants du code du sport
Composition du jury d'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique Attestation de réussite préalable à la délivrance du diplôme Attestation nominative de validation du maintien des acquis au-delà de cinq ans du BNSSA	Arrêté du 23 janvier 1979 modifié

CHAPITRE XIII – EQUIPEMENT SPORTIF ET SOCIO-EDUCATIF

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	

CHAPITRE XIV – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Fonctionnement du CDJSVA, secrétariat	Article 29 du décret n°2006-665 du 7 juin 2006 modifié

CHAPITRE XV – DROITS DES FEMMES ET EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Fonctionnement de la formation thématique dénommée « conseil départemental d'action contre les violences faites aux femmes » du conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes	Article D.132-5 du code de la sécurité intérieure Arrêté du Préfet d'Indre et Loire du 20 décembre 2007

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-09-08-002

DDCS : décision de subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 5 novembre 2015 nommant M. Xavier GABILLAUD, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2016 donnant délégation de signature à M. Xavier GABILLAUD pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat, imputées sur les titres 3, 5 et 6 des BOP relevant des programmes :

BOP 104 Intégration et accès à la nationalité française (titres 5, 6)

BOP 135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (titres 3, 6)

BOP 147 Politique de la ville (titres 3, 6)

BOP 157 Handicap et dépendance (titres 5, 6)

BOP 177 Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (titres 5, 6)

BOP 303 Immigration et asile (titres 5, 6)

BOP 304 Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire (titre 6)

BOP 333 Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (titres 3, 5)

Vu l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

DECIDE

Article 1^{er} : La subdélégation de signature est confiée en ce qui concerne la compétence d'ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 3, 5 et 6 du budget de l'Etat à :

- Mme Géraldine BLANCHET, directrice départementale adjointe, pour l'ensemble des BOP relatifs à la DDCS
- M. Yannick MENANT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, pour les BOP 104, 147, 157, 177, 303 et 304
- Mme Anne CARIOU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, pour les BOP 104, 147, 157, 177, 303 et 304
- M. Mathias HOAREAU, conseiller technique en service social, pour les BOP 157 et 304
- M. Renaud VIEILLERIBIÈRE, attaché d'administration, pour le BOP 147
- M. Gérard GUÉGAN, ingénieur divisionnaire des TPE, pour les BOP 135 et 177
- Mme Claire MINET, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, pour les BOP 135 et 177
- Mme Nathalie THEVENOT-DESHAIES, attachée d'administration, pour les BOP 135 et 177
- M. Hugues FAU, agent valideur Chorus Formulaire pour les BOP 104, 157, 177, 303 et 304
- Mme Sabine PASQUER, agent valideur Chorus Formulaire pour les BOP 104, 157, 177, 303 et 304
- Mme Nadine HUET, agent valideur Chorus Formulaire pour les BOP 104, 177 et 304
- M. Bruno BONVILLE, agent valideur Chorus Formulaire pour le BOP 177
- Mme Marielle TESTÉ, agent valideur Chorus Formulaire pour les BOP 177 et 333 ; agent valideur Chorus DT (déplacement temporaire) pour le BOP 333
- Mme Nadège VRILLON, agent valideur Chorus Formulaire pour le BOP 333 ; agent valideur Chorus DT (déplacement temporaire) pour le BOP 333
- Mme Nadège BERNARD, agent valideur Chorus DT (déplacement temporaire) pour le BOP 333
- Mme Anne PAPUCHON, agent valideur Chorus DT (déplacement temporaire) pour le BOP 333

Article 2 : Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

Fait à TOURS, le 8 septembre 2017

Le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale,
Xavier GABILLAUD

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-09-08-001

DDCS : décision donnant délégation de signature aux agents de la direction départementale de la cohésion sociale (article 44-I du décret n° 2004-374 du 29 avril modifié)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

DECISION DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE (ARTICLE 44-I du DECRET N°2004-374 du 29 AVRIL 2004 MODIFIE)

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 5 novembre 2015 portant nomination de Monsieur Xavier GABILLAUD en tant que Directeur Départemental de la Cohésion Sociale d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, en date du 8 septembre 2017 donnant délégation de signature au Directeur Départemental de la Cohésion Sociale d'Indre-et-Loire ;

DECIDE

Article 1er : Délégation est consentie aux agents en poste à la DDCS 37 pour signer dans le cadre de leurs attributions les actes mentionnés dans les différentes annexes de l'arrêté de délégation de signature au Directeur Départemental de la Cohésion Sociale en date du 08/09/2017.

CHAPITRE I : Mme Géraldine BLANCHET, directrice départementale adjointe

CHAPITRE II : Mme Géraldine BLANCHET, directrice départementale adjointe
M. Yannick MENANT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale
Mme Anne CARIOU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale

CHAPITRE III : Mme Géraldine BLANCHET, directrice départementale adjointe
M. Yannick MENANT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale
Mme Anne CARIOU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale

CHAPITRE IV : Mme Géraldine BLANCHET, directrice départementale adjointe
M. Yannick MENANT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale
Mme Anne CARIOU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
M. Mathias HOAREAU, conseiller technique de service social
Mme Brigitte BERTHIN, adjointe administrative (cartes de stationnement pour handicapés)
Mme Catherine ROCHER, adjointe administrative (cartes de stationnement pour handicapés)

CHAPITRE V : Mme Géraldine BLANCHET, directrice départementale adjointe
Mme Cathy ANDRIHAMISON, adjointe administrative
Mme Sonia LACROIX, adjointe administrative

CHAPITRE VI : Mme Géraldine BLANCHET, directrice départementale adjointe
M. Yannick MENANT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale
Mme Anne CARIOU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale

CHAPITRE VII : Mme Géraldine BLANCHET, directrice départementale adjointe
M. Gérard GUEGAN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat
Mme Claire MINET, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
Mme Nathalie THEVENOT DESHAIES, attachée d'administration
Mme Chantal BAUDOIN, technicienne supérieure en chef du développement durable

CHAPITRE VIII : Mme Géraldine BLANCHET, directrice départementale adjointe
M. Yannick MENANT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale
Mme Anne CARIOU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
M. Mathias HOAREAU, conseiller technique de service social

CHAPITRE IX : Mme Géraldine BLANCHET, directrice départementale adjointe
M. Yann FRADON, inspecteur de la jeunesse et des sports

- CHAPITRE X : Mme Géraldine BLANCHET, directrice départementale adjointe
M. Yann FRADON, inspecteur de la jeunesse et des sports
- CHAPITRE XI : Mme Géraldine BLANCHET, directrice départementale adjointe
M. Yann FRADON, inspecteur de la jeunesse et des sports
- CHAPITRE XII : Mme Géraldine BLANCHET, directrice départementale adjointe
M. Yann FRADON, inspecteur de la jeunesse et des sports
- CHAPITRE XIII: Mme Géraldine BLANCHET, directrice départementale adjointe
M. Yann FRADON, inspecteur de la jeunesse et des sports
- CHAPITRE XIV : Mme Géraldine BLANCHET, directrice départementale adjointe
M. Yann FRADON, inspecteur de la jeunesse et des sports
- CHAPITRE XV: Mme Géraldine BLANCHET, directrice départementale adjointe
Mme Nadine LORIN, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Article 2 : Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

Article 3 : Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre et Loire.

Fait à TOURS, le 8 septembre 2017

Le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale,
Xavier GABILLAUD

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-09-01-010

DDFIP : arrêté portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal du SIE de Chinon

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES D'INDRE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable des finances publiques, responsable du service des impôts des entreprises de CHINON (37) nommé par arrêté du DGFIP du 26 mai 2015

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Nicole REBIERE, inspectrice des finances publiques, 1^{ère} adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de CHINON et à Monsieur Thierry RENARD 2^{ème} adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de CHINON à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 50.000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ; aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Signature des AMR et MDP et ensemble des actes de recouvrement	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
SYLVIE BOUCHET	Contrôleur Principal	10 000 €	7 500 €	oui	X	X
LAETITIA ABSYTE	contrôleur	10 000 €	7 500 €	oui	6 mois	30 000 euros
STEPHANE PETIT	contrôleur	10 000 €	7 500 €	oui	X	X
NELLY RADUREAU	contrôleur	10 000 €	7 500 €	oui	X	X
BARANGER FRANCINE	contrôleur	10 000 €	7 500 €	oui	6 mois	30 000 euros

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Signature des AMR et MDP et ensemble des actes de recouvrement	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DELPHINE BERTHIER-FABRE	agent	2 000 €	X	x	X	X
SEBASTIEN ROBERT	agent	2 000 €	X	x	X	X
PASCALE NESPOULOUS	agent	2 000 €	X	x	X	X
SYLVIANE RENAUDIN	agent	2 000 €	X	x	X	X

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département d'Indre et Loire. Il se substitue à l'arrêté du 1^{er} septembre 2016 publié le 7 septembre 2016 au recueil des actes administratifs.

Cet arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Chinon, le 1^{er} septembre 2017

Le comptable des finances publiques

Responsable du Service des Impôts des Entreprises de Chinon,

Eric BESNARD

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-09-01-011

DDFIP : arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal du SIP-SIE de Loches

Direction départementale des finances publiques

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable public, M. Claude BAYARD, responsable du service des impôts des particuliers et du service des impôts des entreprises de Loches,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Corine DERRE, inspecteur des Finances Publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers et du service des impôts des entreprises de Loches, à l'effet de signer :

1°) les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office en matière de contentieux fiscal d'assiette dans la limite de 60 000 €

2°) les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet en matière de gracieux fiscal dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 20 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BOULAND Geneviève	Contrôleur principal
NAUD Marie-Dominique	Contrôleur principal
ROBIN Patricia	Contrôleur principal
TACHAU Danielle	Contrôleur principal
VAN DER HULST Martine	Contrôleur principal
COUBES Gisèle	Contrôleur
CRESPIN Nathalie	Contrôleur
FELICIER Lydie	Contrôleur
GAULTIER Stéphane	Contrôleur
HUVELIN Pierre	Contrôleur

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CHAUSSERAY Daniel	Agent administratif principal
DUPIN Christine	Agent administratif principal
FOULON Dominique	Agent administratif principal
GARNIER Viviane	Agent administratif principal
GEOFFROY Patricia	Agent administratif principal
GILLARD Corinne	Agent administratif principal
GUERIN Christian	Agent administratif principal
MEREAU Danièle	Agent administratif principal

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BOULAND Geneviève	Contrôleur principal	8 000,00 €	6 mois	6 000,00 €
NAUD Marie-Dominique	Contrôleur principal	8 000,00 €	6 mois	6 000,00 €
ROBIN Patricia	Contrôleur principal	8 000,00 €	6 mois	6 000,00 €
COUBES Gisèle	Contrôleur	8 000,00 €	6 mois	6 000,00 €
FELICIER Lydie	Contrôleur	8 000,00 €	6 mois	6 000,00 €
GAULTIER Stéphane	Contrôleur	8 000,00 €	6 mois	6 000,00 €
CHAUSSERAY Daniel	Agent administratif principal	2 000,00 €	4 mois	6 000,00 €
GILLARD Corinne	Agent administratif principal	2 000,00 €	4 mois	6 000,00 €
GUERIN Christian	Agent administratif principal	2 000,00 €	4 mois	6 000,00 €
SANCHEZ Laura	Agent administratif principal	1 000,00	4 mois	6 000,00 €
VIEVILLE Françoise	Agent administratif principal	1 000,00 €	4 mois	6 000,00 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Indre-et-Loire.

A Loches, le 1er septembre 2017

Le comptable public, responsable du service des impôts des particuliers et du service des impôts des entreprises de Loches,
Claude BAYARD